

qui ignore le *Domine salvum fac regem*. Car il n'est aucune de nos églises dont les voûtes ne retentissent de cette invocation. Prier pour le roi, être fidèles à leurs devoirs envers ceux à qui Dieu a remis l'autorité, voilà des obligations auxquelles les Canadiens français ont toujours été fidèles. Et c'est pourquoi nous pouvons assurer l'héritier présomptif de la couronne de la profondeur et de la sincérité des sentiments qui lui seront exprimés au nom de tout le peuple lors de son séjour parmi nous. Bienvenue au prince de Galles! "

* * *

Le roi — et aussi le prince, son fils — représente pour nous le principe d'autorité. Notre constitution sociale et politique nous fait un devoir, et un devoir sacré, de traiter avec un profond respect les tenants de ce principe d'autorité. Nous savons bien que notre confédération canadienne, comme du reste tout le système de gouvernement anglais, s'inspire de la forme constitutionnelle qui est en partie républicaine. Le roi règne plutôt qu'il ne gouverne, au Canada comme en Angleterre. Mais il n'en demeure pas moins un principe et une garantie d'ordre. Et plus que jamais peut-être, en ces jours troublés et pleins de surprises, où tant de vieux trônes ont croulé, et où tant d'institutions séculaires sont menacées par la vague révolutionnaire ou bohémiste, nous croyons que ce nous est une force de pouvoir compter sur le prestige d'une tradition aussi puissamment établie que celle de la famille royale d'Angleterre. Aussi est-ce avec la plus sincère conviction que nous redisons à plein cœur comme à pleine voix : "Vive le roi! Vive le prince!" A Québec, d'après les instructions du vénéré cardinal Bégin, les cloches des églises ont joyeusement carillonné à l'arrivée du prince. De même, aujourd'hui, dimanche, 24 août, partout où Son Altesse Royale passe sur le territoire de notre diocèse de Montréal, Mgr Bru-